

Chaque trimestre, *Enjeux internationaux* vous présente le combat de démocrates qui luttent pour la liberté et la justice sociale et qui se retrouvent dans la ligne de mire de pouvoirs autoritaires. Pour les soutenir, plusieurs actions vous sont proposées.



Attaché de presse d'Amnesty International Belgique francophone, DENIS GRÉGOIRE est également rédacteur en chef du magazine *Libertés* !

Halte à la violence contre les femmes!

PAR DENIS GRÉGOIRE

LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES CONSTITUE UN VÉRITABLE FLÉAU À L'ÉCHELLE MONDIALE. AMNESTY INTERNATIONAL MÈNE CAMPAGNE POUR BRISER UN TABOU ET FAIRE BOUGER LES CHOSSES.

Au Pakistan, des centaines de femmes sont tuées chaque année par leur père ou leur frère au nom de l'honneur. En Inde, il arrive que la mariée soit brûlée vive parce qu'elle n'a pas une dot suffisante. Dans certains pays d'Afrique, les fillettes subissent des mutilations génitales au nom de la culture et d'une interprétation erronée de la religion. Au Nigeria, des femmes risquent d'être exécutées par lapidation parce qu'elles ont eu un enfant hors mariage, comme vient de l'illustrer le cas d'Amina Lawal.

En Arabie saoudite, le 11 mars 2002, une quinzaine d'adolescentes ont péri dans l'incendie de leur école : la police religieuse les avaient empêchées de sortir du bâtiment en flammes parce qu'elles ne portaient pas de foulard sur la tête et qu'aucun homme de leur famille n'était là pour les accompagner ! Aux États-Unis, une femme est battue toutes les quinze secondes. Et dans l'Union européenne, plus de 600 femmes meurent chaque année, tuées par un conjoint ou un autre membre de la famille. Soit près de deux par jour!⁽¹⁾

Selon des chiffres publiés par la Banque mondiale, au moins une femme ou une adolescente sur cinq dans le monde est battue ou subit des violences sexuelles au cours de sa vie⁽²⁾.

Ces exemples et ces chiffres témoignent qu'au XXI^e siècle, la violence exercée contre les femmes, qu'elle soit sexuelle, familiale ou liée à la guerre, reste un véritable fléau à l'échelle planétaire. Elle atteint même « un tel degré de virulence qu'il faut désormais la considérer comme une violation majeure des droits de la personne humaine doublée d'un problème important de santé publique », note Ignacio Ramonet⁽³⁾.

Même si certaines femmes sont elles-mêmes violentes dans leurs relations avec les hommes, le « deuxième sexe » demeure, dans la très grande majorité des cas, la principale victime des violences. Celles-ci sont alimentées par un système patriarcal ancestral, des relations de pouvoir historiquement inégales, des normes culturelles de domination de la femme par l'homme, intériorisées par les deux sexes. Malgré l'existence de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de divers traités et lois, l'égalité de droit entre hommes et femmes est encore loin d'être acquise.

LE VIOL COMME ARME

Dans les Balkans hier, au Soudan et en République démocratique du Congo aujourd'hui, le viol est devenu une véritable arme de guerre pour les belligérants.

Pour Agnès Callamard, coordinatrice d'un ouvrage sur les violations des droits des femmes dans les conflits armés, « tous les actes de violence sexuelle constituent une arme de guerre qui sert plusieurs fins : récompenser les soldats, répandre la terreur politique, déstabiliser une société, intimider, humilier et soutirer des renseignements, sans oublier les opérations de "nettoyage ethnique" »⁽⁴⁾. Avec des conséquences sociales dramatiques : répudiation, augmentation des cas d'infection par le sida, déstructuration des communautés, etc.

Dans l'Est du Congo, le viol a pris des proportions endémiques. Il est pratiqué de manière généralisée, tant par les forces gouvernementales

et leurs alliés que par les groupes armés d'opposition. D'après une estimation du Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires, quelque 5 000 femmes ont été violées dans la province du Sud-Kivu entre octobre 2002 et février 2003, soit une moyenne de 40 par jour.

Dans bien des cas, les victimes de viols ont été délibérément blessées ou tuées. Des milliers de femmes et de fillettes ont été enlevées ou contraintes par une extrême pauvreté à devenir des esclaves sexuelles ou des combattantes, envoyées en première ligne des affrontements. Ces expériences traumatisantes s'accompagnent d'un risque élevé de contamination par le virus du sida. Les traitements médicaux et psychologiques dont ces femmes ont besoin sont quasiment inexistantes dans le pays.

LE COURAGEUX COMBAT DE KAVIRA

Agricultrice d'une cinquantaine d'années, Kavira Muraulu vit à proximité d'un camp militaire à Mangangu, près de la ville de Beni (province du Nord-Kivu). Cette région est le théâtre d'affrontements sanglants qui opposent depuis cinq ans différents groupes armés ; de nombreuses femmes et fillettes ont été violées, mutilées et tuées depuis le début du conflit sans que les responsables n'aient été traduits en justice.

Un soir, un soldat s'est introduit chez Kavira et l'a violée. Le lendemain, après qu'elle eut porté plainte, cet homme est revenu accompagné d'amis, et ils l'ont battue. Déterminée à ne pas se laisser intimider, elle a de nouveau porté plainte.

L'homme qui a violé Kavira, le 16 mai 2003, était un soldat du camp militaire voisin. Lorsqu'elle s'est plainte à son supérieur, celui-ci a ordonné au soldat d'indemniser la victime à hauteur d'environ 2,3 euros, mais aucune sanction n'a été prise quand il a refusé d'obtempérer ! Kavira s'est alors adressée au gouverneur du district, qui lui a assuré que son cas serait étudié et lui a conseillé de rentrer chez elle. Il n'a pris aucune mesure pour assurer sa sécurité.

Par la suite, l'agresseur et d'autres soldats ont empoigné Kavira, alors qu'elle se trouvait sur ses terres, puis l'ont attachée et rouée de coups. Ils ne se sont arrêtés que lorsqu'une autre femme les a menacés avec une arme à feu. Kavira a ensuite été ramenée au bureau du gouverneur, qui a vainement tenté de la persuader de retirer sa plainte.

En dépit des pressions régulièrement exercées sur elle par les autorités et des menaces pesant sur sa vie, Kavira est déterminée à ce que justice soit faite et entend obtenir réparation. Les viols et les meurtres commis actuellement en République démocratique du Congo constituent des crimes

de guerre et des crimes contre l'humanité. Pourtant, jusqu'à présent, très peu de responsables présumés ont été traduits en justice.

Le cas congolais illustre la passivité de beaucoup de systèmes judiciaires nationaux. Il ne reste alors bien souvent aux victimes que le recours à la justice internationale. Et sur ce terrain, des progrès ont été réalisés ces dernières années. Depuis 1998, deux juridictions de l'ONU, le Tribunal pénal international pour la Yougoslavie (TPI), et celui pour le Rwanda (TPIR) ont condamné des auteurs de viols considérés pénalement comme « instrument de génocide, torture et crime contre l'humanité ».

La Cour pénale internationale (CPI) est, elle aussi, compétente pour juger les violences les plus graves à l'encontre des femmes, puisque l'article 7 du Statut de Rome qualifie le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution contrainte, la grossesse et la stérilisation forcées de crimes contre l'humanité. En juin dernier, la CPI a d'ailleurs annoncé son intention d'ouvrir une enquête sur les crimes massifs commis en République démocratique du Congo depuis le 1^{er} juillet 2002. Elle devrait notamment couvrir les viols et assassinats de femmes perpétrés en Ituri.

■

(1) *Mettre fin à la violence contre les femmes : un combat pour aujourd'hui*,

Amnesty International, Londres, mars 2004 et *Rapport mondial sur la violence et la santé*, Organisation mondiale pour la santé, Genève, 2002.

(2) HEISE Lori L., *Violence against women: the hidden health burden*, World Bank discussion papers ; WDP 255, 31/07/1994, 72 pages.

(3) « Violences mâles », *Le Monde diplomatique*, juillet 2004.

(4) *Enquêter sur les violations des droits des femmes dans les conflits armés* (coord. : CALLAMARD Agnès), Amnesty International et Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, 2001.



Amnesty International

action

Si vous voulez vous mobiliser contre la violence faite aux femmes et pour soutenir le combat de Kavira, rendez-vous sur : www.amnestyinternational.be/doc/rubrique654.html

POUR EN SAVOIR PLUS

République démocratique du Congo : la guerre dans la guerre. Violence sexuelle contre les femmes et les filles dans l'Est du Congo, New York, Human Rights Watch, juin 2002 (rapport). www.hrw.org/french/reports/drc2002/

Mettre fin à la violence contre les femmes : un combat pour aujourd'hui, Londres, Amnesty International, mars 2004 (rapport). web.amnesty.org/library/index/frac770012004

Atlas des femmes dans le monde, coordination : SEAGER Joni, Paris, éditions Autrement, 2003.

La violence conjugale, Partnergeweld, sous la direction de BOAS Andrée et LAMBERT Jenny, Bruxelles, Editions Nemesis / Bruylant, 2004, 296 pages.